

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 9 JUILLET 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du mercredi 9 juillet 2025**

**Délibération n°098\_250709**

**Organisation du festival ornithologique et approbation des règlements des concours photo et dessin.**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf juillet à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 3 juillet 2025, dématérialisée et affranchie le 3 juillet 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA <sup>2</sup> M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA <b>COUPAN<sup>3</sup></b> M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela <b>AMAZINGOI-RIVIERE<sup>5</sup></b> M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne <b>ROCHEFEUILLE</b> M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND <sup>4</sup> M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Flora AUGUSTINE- <b>ETCHEVERRY<sup>1</sup></b> Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN <sup>2</sup> Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY <b>TAYLLAMIN</b> Mme Florence HOARAU- <b>ROUGEMONT<sup>1</sup></b> M. Alix GALBOIS	Mme Marie Julie <b>DIJOUX</b> M. Jean Michel <b>FLORENCY</b> M. Bruno <b>BEUVAL</b> M. Hanif <b>RIAZE</b> Mme Eliana Marie Eloise <b>NARCISSE</b>	Mme Marie Joëlle <b>JOVET</b> Mme Claudie <b>TECHER</b>  Mme Linda <b>MANENT</b> M. Imran <b>HATTEEA</b> M. Sylvain <b>ARTHEMISE</b>	M. Eric <b>FONTAINE</b> M. Jean François <b>PAYET</b> M. Bernard <b>MARIMOUTOU</b> M. Jean Pascal <b>MANGUE</b> M. Claude Henri <b>HOARAU</b> Mme Marie Ida <b>HAMOT-RICHAUVET</b> M. Roger Marie Joël <b>ARTHEMISE</b> M. Philippe <b>RANGAMA</b> Mme Sitina Sophie <b>SOUMAÏLA</b> M. Olivier <b>LAMBERT</b> Mme Brigitte <b>PAYET</b> M. Louis Bertrand <b>GRONDIN</b> M. Cyrille <b>HAMILCARO</b> Mme Raïssa <b>MAILLOT</b>

<sup>1</sup>Sont arrivées dans la salle des délibérations lors de la présentation de l'ordre du jour

<sup>2</sup>N'ont pas pris part à la présentation et n'ont pas pris acte de la délibération n°96 et se sont retirées de la salle des délibérations. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a pris la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

<sup>3</sup>N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°104 et s'est retirée de la salle des délibérations.

<sup>4</sup>N'a pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°105, 106 et 107 et s'est retiré de la salle des délibérations en amont.

<sup>5</sup>N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°106 et s'est retirée de la salle des délibérations.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS**  
**SEANCE DU 09 JUILLET 2025**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire**

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°90 à 95	26	5	14	0	31	0	0
Pour la délibération n°96	24 <sup>A</sup>	5	16	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°97 à 103	26	5	14	0	31	0	0
Pour la délibération n°104	25 <sup>B</sup>	5	15	0	30	0	0
Pour la délibération n° 105	25 <sup>C</sup>	5	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°106	24 <sup>D</sup>	5	14	0	29	0	0
Pour la délibération n°107	25 <sup>E</sup>	5	15	0	30	0	0

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de départ, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

24<sup>A</sup> Mesdames Juliana M'DOIHOMA et Camille CLAIN n'étaient pas présentes dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de la délibération n° 96. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

25<sup>B</sup> Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'était pas présente dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°104.

25<sup>C</sup> Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°105.

24<sup>D</sup> Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE et Monsieur Mickael CHAMAND n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de cette délibération n°106.

25<sup>E</sup> Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°107.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



	<b>Conseil municipal - Séance du 9 juillet 2025</b> <b>Délibération n°098_250709</b>	<b>Pôle</b> <b>Développement</b> <b>Territorial</b> <b>Durable</b>
	<b>ORGANISATION DU FESTIVAL</b> <b>ORNITHOLOGIQUE ET APPROBATION DES</b> <b>REGLEMENTS DES CONCOURS PHOTO ET</b> <b>DESSIN</b>	<b>Direction du</b> <b>tourisme,</b> <b>patrimoine &amp;</b> <b>marketing</b> <b>territorial</b>

## I. RAPPORT DE PRESENTATION

L'Étang du Gol, l'un des trois principaux étangs littoraux de La Réunion, se distingue comme un site d'exception pour l'observation ornithologique, notamment des limicoles.

Ce lieu remarquable offre un cadre idéal pour sensibiliser le public à la protection du patrimoine naturel local. C'est dans cette optique que le premier Festival ornithologique a été organisé l'année dernière afin de valoriser la biodiversité exceptionnelle du site qui est reconnu tant pour la diversité de ses oiseaux que pour son fort potentiel écotouristique.

La première édition du festival du 15 et 16 novembre 2024 a rencontré un franc succès, rassemblant plus de 800 jeunes, incluant des enfants en situation de handicap, ainsi qu'environ 200 participants lors de la journée ouverte au grand public.

Au programme : de nombreuses activités éducatives et ludiques, réalisées en partenariat avec des associations et des établissements scolaires, dans le but de sensibiliser les participants à la richesse de la nature. L'événement a également mobilisé une vingtaine d'associations, plusieurs institutions majeures et autres prestataires, illustrant une dynamique collective forte, en faveur de la préservation de ce site naturel d'exception. Des visites guidées, des ateliers d'observation et des expositions ont animé ces deux journées.

Le festival a pour ambition de sensibiliser le grand public à l'importance de préserver la biodiversité, en mettant un accent particulier sur les milieux humides et les espèces d'oiseaux rares. Il permet de valoriser le patrimoine naturel exceptionnel de l'Étang du Gol à travers une approche à la fois artistique et éducative. En promouvant l'éducation à l'environnement, il vise notamment à renforcer la prise de conscience des enjeux écologiques, notamment chez les jeunes, et à encourager une meilleure connaissance ainsi qu'un respect accru des écosystèmes locaux.

Par le biais d'activités ludiques et pédagogiques, tels que les concours de photographie et de dessin, le festival aspire à mobiliser un large public autour de la protection de la nature et de ses richesses.

Lors de cette première édition, les concours de dessin et de photographie ont suscité une émulation artistique et une prise de conscience accrue des enjeux liés à la préservation de la biodiversité locale. Le concours photo portait sur trois catégories principales : la faune

(oiseaux, insectes et autres animaux dans leur habitat naturel), la flore (richesse végétale) et le paysage (paysages naturels).

Par ailleurs, le concours a bénéficié d'une valorisation significative grâce à son intégration au cœur de la première édition du festival. Sa promotion a été assurée à la fois sur le site Internet de la ville et sur la page Facebook officielle, offrant ainsi une large visibilité auprès du public. Les œuvres primées ont été exposées durant toute la durée du festival, permettant aux visiteurs de découvrir et d'apprécier la qualité et la créativité des réalisations. Cette exposition a non seulement mis en lumière le talent des participants, mais elle a également renforcé la portée du message de préservation de la biodiversité, sensibilisant efficacement le public à l'importance de protéger notre patrimoine naturel.

## **II. CONSEQUENCES**

Au regard de la réussite de ce premier festival, il est proposé d'organiser une deuxième édition du Festival ornithologique les 14 et 15 novembre 2025.

Cet événement repose sur la mobilisation d'un large réseau de partenaires comprenant des acteurs locaux et des associations tels que AV2EM, Bioma, SEOR, Zéro Déchet, IRI, Fédération de pêche, Les Petits Débrouillards, NOI, Office Français de la Biodiversité, Parc National, ARB, GCOI, Observatoire astronomique des Makes, Formaterra, Université de La Réunion, DEAL, CIVIS, Conseil départemental, Office de l'eau, Conservatoire du littoral, Ti Planteur, Raisins Marines, Taille-Vent, CVE Consult, YabAlex ou encore le Lycée agricole de Saint-Paul.

Un appel à co-financement auprès des institutions publiques sera également lancé.

Le festival proposera un programme riche et varié, destiné à tous les publics, articulé autour de la découverte, de la sensibilisation et de la valorisation du patrimoine naturel : des visites guidées des Gravières, un jeu de pétrels (sensibilisation à la protection des espèces endémiques), l'écoute de chants d'oiseaux, des expositions sur les oiseaux de La Réunion, la projection de films/documentaires, des contes, des lectures paysagères, des ateliers sur la pollution lumineuse et ses dangers, sur les végétaux des berges de l'étang et leurs utilités, sur la ressource en eau, la notion de bassin versant, le continuum terre-mer, la découverte du cycle de vie d'espèces piscicoles emblématiques vivant dans l'étang du Gol, présentation de la biodiversité aquatique des rivières et étangs...

Pour mobiliser les participants et mettre en valeur de manière artistique le patrimoine naturel de l'Étang du Gol, la commune souhaite renouveler l'organisation de deux concours :

- un concours de photographie (ouvert au grand public)
- un concours de dessin (ouvert aux classes participantes).

Pour cette nouvelle édition, la thématique du concours photo serait « Les oiseaux et leur habitat : portraits de biodiversité ». Cette thématique permettra aux participants de capturer non seulement des images d'oiseaux, mais aussi de mettre en avant la richesse écologique de leur environnement, en élargissant le regard à la faune, la flore et les paysages naturels.

A ce titre, il est donc nécessaire de définir les modalités de ces concours au travers de deux règlements, en tenant compte des retours d'expérience de la première édition.

### III. DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les enjeux de préservation, de valorisation et de sensibilisation du grand public au regard de la biodiversité du site de l'Etang du Gol

**Considérant** la nécessité d'encadrer les concours de dessin et de photographie pour garantir leur qualité et leur cohérence avec les objectifs du festival,

**Vu** les projets de règlement des concours tels qu'annexés

**Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1** : d'approuver l'organisation de la deuxième édition du Festival ornithologique les 14 et 15 novembre 2025.

**Article 2** : d'approuver les règlements des concours de dessin et de photographie, tels que joints en annexe

**Article 3** : d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces concours.

**Vote : 31 pour**

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire  
Etant transmis en Sous-Préfecture le  
Et publié le**